# Le Club social Lac Louisa (CSLL) - Règles et politiques Été 2023

#### **UTILISATION DU SITE**

Le CSLL est un club privé situé sur une propriété privée. En tant que tel, l'accès au Club et à ses ressources est réservé à ses membres payants. Par respect pour ceux qui ont payé leur cotisation, toute personne qui n'est pas membre, ou l'invité(e) d'un(e) membre, sera priée de quitter les lieux.

#### **HEURES D'OUVERTURE DU CLUB**

8h00 - 23h00

### HEURES D'OUVERTURE DU LOCAL DU CLUB (CLUBHOUSE)

Tous les jours de la semaine de 9h30 à 16h00 et de 19h00 à 21h00, de même que la fin de semaine pour les événements du programme d'été.

### **RÈGLES GÉNÉRALES**

- Traitez les autres, ainsi que les biens et équipements du Club, avec respect.
- Nettoyez avant de partir c'est le rôle de chacun de prendre soin du local et des lieux.
- N'apportez pas de boissons alcoolisées, de verre, de matériaux inflammables ou tout autre matériel dangereux sur la propriété du Club.
- Les chiens/animaux domestiques ne sont pas permis sur la propriété du club, sauf si le conseil d'administration y donne son accord pour une fonction spécifique ; les chiens d'assistance sont les bienvenus.
- Les automobiles, les vélos et les motos ne peuvent circuler que dans le stationnement.
- Toute utilisation du DEA doit être signalée à la personne dirigeant le programme d'été. (REMARQUE le DEA est situé à l'intérieur du local du club au rez-de-chaussée et est accessible pendant les heures d'ouverture du club).

Si vous remarquez des enjeux de sécurité ou des activités suspectes, veuillez en informer le ou la responsable du programme d'été.

#### **SÉCURITÉ AQUATIQUE**

- Les enfants ne peuvent se baigner sur la propriété du Club qu'avec la surveillance d'un adulte ou d'un(e) membre du personnel qualifié(e).
- Suivez les règles de sécurité applicables sur terre et dans l'eau, en tout temps.
- Ne pas courir ou nager sous les quais ; ne pas pousser quelqu'un dans l'eau ; ne pas sauter ou plonger dans le lac sans tenir compte de sa propre sécurité et de celle des autres; pour votre sécurité, ne vous baignez pas seul si le Club est sans surveillance; ne pas nager après la tombée de la nuit ; ne pas nager après avoir consommé de l'alcool ; ne pas entrer dans l'eau pendant les orages ou lorsqu'un orage approche.

### **TENNIS / PICKLEBALL**

- Les courts de tennis sont réservés à l'usage des membres du Club.
- Les courts peuvent être ouverts ou fermés à la discrétion de la personne responsable du programme d'été.

#### SÉCURITÉ INCENDIE

- Les feux ne peuvent être allumés que sous l'approbation de la personne responsable du programme d'été.
- La municipalité de Wentworth doit être avertie 30 minutes à l'avance lorsque des feux de plus d'un mètre sont prévus.
- Seuls les adultes sont autorisés à allumer des feux extérieurs et doivent rester sur place pour les surveiller jusqu'à ce qu'ils soient éteints.

## **SÉCURITÉ NAUTIQUE**

- Toutes les embarcations doivent ralentir à une vitesse idéale de moins de 5 km/h lorsqu'elles s'approchent des quais ou des nageurs à partir d'une distance de 10 mètres.
- À moins d'une activité, d'un événement ou d'une fonction officielle du Club, aucune embarcation n'est permise sur le site du club après 21 heures.
- Les embarcations ne sont autorisées dans les zones délimitées par des cordes ou des bouées en aucune circonstance.

#### **ÉQUIPEMENT DU CLUB**

- L'équipement du club est mis à la disposition des membres gratuitement.
- Toute utilisation de l'équipement doit être allouée par le personnel du CSLL et ce, à sa discrétion.
- Tout le matériel doit être rendu le jour même, à moins que d'autres dispositions ne soient prises avec le personnel du CSLL.
- Les membres sont responsables des dommages causés à l'équipement.
- Les gilets de sauvetage doivent toujours être portés ; on peut se les procurer auprès du personnel du CSLL au cabanon.

#### **PARTICIPATION AU PROGRAMME**

Les règles du club visent à assurer la sécurité et le bien-être de ses membres. Les membres qui ne respectent pas les règles risquent de perdre leur droit de participation aux événements et/ou leur adhésion. Les privilèges du club peuvent être retirés, sans remboursement de l'adhésion, à toute personne dont le comportement est manifestement inapproprié. Le vandalisme, le harcèlement et le langage offensant ne seront pas tolérés.

Le CSLL (conseil d'administration et personnel) n'est PAS responsable de la perte, du vol ou de l'endommagement des effets personnels des participants.

Le CSLL (le conseil d'administration et le personnel) n'est PAS responsable des accidents ou des blessures survenant sur la propriété du club, ou résultant de la participation à un événement du club, ou résultant de l'utilisation de l'équipement du club.

# **AVIS CONCERNANT L'UTILISATION DE PHOTOS**

Des photographies et/ou des vidéos seront prises au CSLL tout au long de l'été (pendant les activités, les événements, les leçons, etc.). Les photos prises en ces occasions pourraient être affichées sur notre page Facebook CSLL, notre page Instagram CSLL, autour du local et/ou utilisées dans notre diaporama annuel de fin d'année.

Si vous ne souhaitez pas que des photographies de vous, des membres de votre famille ou de vos invités apparaissent dans les lieux mentionnés ci-dessus, veuillez nous en informer par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:lakelouisa.llsc@gmail.com">lakelouisa.llsc@gmail.com</a>.